

PRIY DE L'ABONNEMENT

Edition Quotidienne	
En avance	2 00
En arriéré	1 00
En sus	1 00
L'abonnement est strictement payable d'avance	
Edition Hebdomadaire	
En avance	1 00
En arriéré	1 00
En sus	1 00
L'abonnement est strictement payable d'avance	

L'ELECTEUR

JOURNAL DU MATIN

TARIFS DES ANNONCES

Publicité ordinaire	1 00
Publicité spéciale	2 00
Publicité de luxe	3 00
Publicité de nuit	4 00
Publicité de jour	5 00
Publicité de nuit	6 00
Publicité de jour	7 00
Publicité de nuit	8 00
Publicité de jour	9 00
Publicité de nuit	10 00
Publicité de jour	11 00
Publicité de nuit	12 00
Publicité de jour	13 00
Publicité de nuit	14 00
Publicité de jour	15 00
Publicité de nuit	16 00
Publicité de jour	17 00
Publicité de nuit	18 00
Publicité de jour	19 00
Publicité de nuit	20 00
Publicité de jour	21 00
Publicité de nuit	22 00
Publicité de jour	23 00
Publicité de nuit	24 00
Publicité de jour	25 00
Publicité de nuit	26 00
Publicité de jour	27 00
Publicité de nuit	28 00
Publicité de jour	29 00
Publicité de nuit	30 00
Publicité de jour	31 00
Publicité de nuit	32 00
Publicité de jour	33 00
Publicité de nuit	34 00
Publicité de jour	35 00
Publicité de nuit	36 00
Publicité de jour	37 00
Publicité de nuit	38 00
Publicité de jour	39 00
Publicité de nuit	40 00
Publicité de jour	41 00
Publicité de nuit	42 00
Publicité de jour	43 00
Publicité de nuit	44 00
Publicité de jour	45 00
Publicité de nuit	46 00
Publicité de jour	47 00
Publicité de nuit	48 00
Publicité de jour	49 00
Publicité de nuit	50 00
Publicité de jour	51 00
Publicité de nuit	52 00
Publicité de jour	53 00
Publicité de nuit	54 00
Publicité de jour	55 00
Publicité de nuit	56 00
Publicité de jour	57 00
Publicité de nuit	58 00
Publicité de jour	59 00
Publicité de nuit	60 00
Publicité de jour	61 00
Publicité de nuit	62 00
Publicité de jour	63 00
Publicité de nuit	64 00
Publicité de jour	65 00
Publicité de nuit	66 00
Publicité de jour	67 00
Publicité de nuit	68 00
Publicité de jour	69 00
Publicité de nuit	70 00
Publicité de jour	71 00
Publicité de nuit	72 00
Publicité de jour	73 00
Publicité de nuit	74 00
Publicité de jour	75 00
Publicité de nuit	76 00
Publicité de jour	77 00
Publicité de nuit	78 00
Publicité de jour	79 00
Publicité de nuit	80 00
Publicité de jour	81 00
Publicité de nuit	82 00
Publicité de jour	83 00
Publicité de nuit	84 00
Publicité de jour	85 00
Publicité de nuit	86 00
Publicité de jour	87 00
Publicité de nuit	88 00
Publicité de jour	89 00
Publicité de nuit	90 00
Publicité de jour	91 00
Publicité de nuit	92 00
Publicité de jour	93 00
Publicité de nuit	94 00
Publicité de jour	95 00
Publicité de nuit	96 00
Publicité de jour	97 00
Publicité de nuit	98 00
Publicité de jour	99 00
Publicité de nuit	100 00

ERNEST PACAUD, directeur de la rédaction.

BELLEAU & Co., administrateurs. BUREAU: Cote Lamontagne, Basse-Ville, Québec.

ULRIC TESSIER, rédacteur

L'ELECTEUR

QUEBEC, 18 SEPTEMBRE 1891

A OTTAWA

(Service spécial de l'Electeur)

Ottawa, 15 septembre

Il est maintenant parfaitement sûr que le comité des privilèges et élections ne fera pas un rapport unanime sur l'affaire Langvin-McGreedy. Ce comité avait été convoqué pour ce matin et devait se réunir à 11 heures. A 10 heures et demie, un message est allé prévenir les membres que la réunion n'aurait pas lieu. La raison de cette révocation de l'ordre de convocation se trouve dans l'impossibilité du sous-comité de s'accorder. On espérait que l'entente pourrait être obtenue à une réunion subséquente. Elle a ou lieu cet après-midi, et il a été constaté qu'il n'y avait aucune possibilité pour le sous-comité d'adopter un rapport unanime. Il n'est pas difficile de comprendre pourquoi MM. Mills et Davies, les membres libéraux du sous-comité, n'ont pu s'accorder avec leurs collègues conservateurs, sir John Thompson et MM. Girouard et Adams. Ceux-ci veulent non seulement déclarer sir H. Langvin exempt de tout blâme, mais blanchir M. Perley et tous les officiers du département des Travaux publics. Ils consentent à blâmer légèrement M. Thos. McGreedy. Toutes leurs rigueurs sont pour MM. Robt McGreedy, O. E. Murphy, les Connolly et M. Larkin. Ils les déclarent coupables de conspiration pour frauder le gouvernement, c'est-à-dire qu'ils veulent sévir contre les petits criminels et sauver les grands coupables. Pourquoi cette conduite? Je vous l'ai déjà dit l'autre jour, c'est l'accomplissement du marché qui a amené la démission de sir Hector Langvin. On s'apercevait que la présence du ministre des Travaux publics dans le gouvernement avait un effet désastreux pour le parti tory. On faisait donc de grands efforts pour l'amener à donner sa démission; mais comprenant qu'il sortait sous le coup d'une sévère infirmité par ses propres amis, et qu'il ne pourrait plus jamais se montrer en public, encore moins prétendre à occuper aucun poste d'honneur, il refusait de s'en aller. C'est alors qu'on lui a promis de le faire laver par la majorité tory de la chambre, et là-dessus il a consenti à donner sa démission. Il pourra ainsi être nommé lieutenant-gouverneur du Québec lorsque M. Angers aura fini son temps; c'est-à-dire dans dix-huit mois, s'il ne sort pas plus tôt d'office. Quelle que soit l'opinion que l'on puisse avoir sur les conclusions des deux rapports de la majorité et de la minorité, il ne peut y en avoir qu'une sur la manière dont ils sont rédigés. Celui de sir John Thompson est un document incolore, sans portée aucune. Celui de MM. Mills et Davies est au contraire, de l'aveu de tout le monde, un chef-d'œuvre de discussion; il analyse et discute si bien la preuve qu'il va être difficile à ceux qui parleront sur le même sujet de ne rien dire de mieux ou de plus complet.

Les affaires de Québec excitent beaucoup d'intérêt ici dans la députation. Il ne peut plus y avoir de doute que certains écroulés du parti conservateur ont voulu amener notre lieutenant-gouverneur ou bien à renvoyer ses ministres ou bien à le forcer à résigner. On n'aurait jamais songé à cela si l'on eut su que M. Mercier était en parfaite santé; mais les journaux bleus disaient depuis un mois qu'il était bien malade, qu'il allait être obligé de sortir de la politique. Le Dr Ross, le nouveau président du Sénat, qui pouvait le voir toutes les semaines et qui par conséquent était supposé être en connaissance de cause, disait que M. Mercier était bien malade et même qu'il avait l'esprit dérangé. A force de dire toutes ses insanités, les bleus ont fini par y croire, et avec la magnanimité qu'on pouvait attendre de pareilles gens, ils se sont dit: "Mercier est malade, son esprit est affaibli par le surmenage intellectuel auquel il s'est livré en Europe, c'est le bon temps de l'attaquer." Et ils ont exercé une telle pression sur M. Angers que finalement il a dû céder au point d'après ce que disaient les bleus du document qu'il

aurait adressé à son premier ministre, ce serait tout simplement une répétition des articles de la *Miner*, de la *Presse*, du *Monde* et du *Courier du Canada*, débarrassés seulement des grossièretés dont ils fourmillent, mis dans un langage moins poissard. Mais il se fait en ce moment une réaction très marquée. Tous les députés qui sont allés passer le dimanche dans leurs familles rapportent que partout le peuple est très irrité d'apprendre qu'on veut essayer de le gouverner à Ottawa. L'affaire de la Baie des Chaleurs est complètement jetée dans l'ombre par la question bien plus importante de l'autonomie de notre province. Allons-nous nous faire gouverner nous-mêmes ou nous faire gouverner d'Ottawa par l'entremise d'un lieutenant-gouverneur en recevant des instructions?

Voilà la question que l'on se pose partout. Le peuple comprend que c'est son indépendance qui est en jeu et il est unanime à dire qu'il veut se gouverner lui-même et ne permettra jamais à un lieutenant-gouverneur de le gouverner au gré des ministres orangistes d'Ottawa.

Il y a un autre fait qu'on remarque partout. Jamais on a vu montrer contre un premier ministre de Québec autant d'acharnement que celui déployé par presque toute la presse bleue contre M. Mercier. Même des journaux conservateurs comme le *Mail*, ou libéraux comme le *Globe* et le *Witness*, ne perdent pas une occasion de l'attaquer. D'où vient cette rage contre lui? Du fait qu'il a réglé la question des biens des Jésuites et que le St-Siège n'a cessé de le combler d'honneurs, en le couvrant d'insultes et d'outrages. Ces journaux fanatiques espèrent atteindre par ricochet le Saint-Père lui-même. Voilà ce que commencent à comprendre le clergé de votre province; et un député me disait ce matin qu'un prêtre hostile jusqu'ici à M. Mercier lui avait déclaré que si des élections avaient lieu en ce moment parce que M. Angers le renverrait d'office à la demande du gouvernement orangiste d'Ottawa, il le soutiendrait de toutes ses forces. Les bleus qui réfléchissent comprennent cela; ils savent que si des élections avaient lieu dans de pareilles conditions, ils seraient encore bien mieux balayés qu'en juin 1890. Aussi ont-ils tous une peur terrible de voir les choses prendre une tournure qui amènerait des élections.

Cela vous expliquera comment il se fait que la presse bleue a cessé ses cris fanatiques, ses accusations au lieutenant-gouverneur de renvoyer ses ministres.

(Plus tard)

Ottawa, 15 septembre.

Le sous-comité des privilèges et élections s'est réuni ce matin. Deux rapports ont été présentés. Celui de la majorité, préparé par sir John Thompson, passe en revue les diverses transactions auxquelles se sont trouvés mêlés sir Hector Langvin, M. McGreedy et la société Larkin & Connolly. Nous ne ferons aujourd'hui que des appréciations générales sur ce document qui est très long et qui embrasse une foule de détails. La conclusion est d'exonérer de tout blâme sir Hector, laissant toute la responsabilité des fautes commises sur les ingénieurs du département. M. Thomas McGreedy est le bon émissaire chargé de tous les péchés commis. Lui et ses associés, MM. Robt McGreedy, Murphy et les Connolly, sont reconnus coupables de conspiration et, comme tel, d'après le rapport du comité, devraient être poursuivis devant les tribunaux du pays.

Nous n'objections pas à la dernière partie de la conclusion du rapport. Mais la première partie est tout bonnement renversante. Si la majorité de la chambre consent à blanchir un homme aussi visiblement sale que sir Hector, le peuple du Canada perdra toute confiance en ses représentants et spécialement en ceux qui sont chargés de gouverner le pays; en exonerant de tout blâme les ministres des Travaux publics, les députés ministériels déclarent que la responsabilité ministérielle n'est qu'un vain mot et qu'on peut voler le trésor public pourvu qu'on le fasse avec habileté et qu'une partie du pillage soit versé aux fonds électoraux.

Le rapport de la minorité, qui est très bien fait, établit clairement que sir Hector n'a pu ignorer ce qui se passait et que les fraudes n'auraient pu se commettre sans sa participation

active ou passive. Il vivait dans la plus grande intimité avec Thomas McGreedy, depuis au-delà de vingt ans. Ce dernier habitait sa maison depuis 1878, pendant les sessions parlementaires; il avait aussi entièrement à sa disposition la chambre privée du ministre dans les Communes. Ils entretenaient en commun le *Monde*, organe de sir Hector, qui a coûté à McGreedy quelque \$35,000. A part cela, celui-ci était reconnu comme le trésorier et le chef de l'organisation du parti conservateur à Québec, le bras droit, le factotum du ministre des Travaux publics. Personne même ne pouvait avoir une position quelconque sans l'entremise de l'oncle Thom; c'est par lui et pas autrement qu'on pouvait arriver jusqu'à sir Hector. Est-il possible, de supposer que sir Hector a pu vivre pendant si longtemps avec cet homme et recevoir des mille et des mille piastres de lui pour son journal et pour ses comités électoraux, sans soupçonner de quelles sources lui venait cet argent. Pouvait-il ignorer les intérêts avec la compagnie Larkin, Connolly & Co. lorsqu'il le voyait en rapport constants avec eux? Pouvait-il ignorer la société de ces gens-là avec Robt. McGreedy? Les faits prouvés à l'enquête établissent que les profits réalisés par les entrepreneurs sont de près d'un million de piastres pour des travaux dont l'exécution ne leur a coûté que \$2,184,000. Sur ces travaux, \$170,000 ont été donnés en souscriptions à part les \$187,000 payés à Robt McGreedy, lesquels devaient être divisés avec son frère. Pour arriver à faire des profits aussi scandaleux il a fallu à ces entrepreneurs faire changer à leur gré les plans et devis et les spécifications de tous les contrats. Chacun des travaux exécutés a coûté régulièrement le double de ce qu'évaluaient par les ingénieurs du département, et le double de ce qui était demandé dans les soumissions. Tout cela a eu lieu sous les yeux d'un ministre qui avait une expérience de 25 ans et la réputation d'être le plus averti et le plus soigneux que j'aie présidé aux Travaux publics du Canada. Et cet homme-là on voudrait faire croire au public qu'il n'a pas volontairement fermé les yeux ou participé volontairement aux fraudes commises dans son département! Avait-il par hasard en vue de protéger le public lorsqu'il nommait son propre fils et le fils de M. Robt McGreedy comme inspecteurs des travaux exécutés par les associés de son ami, Thomas McGreedy? Poser cette question c'est la résoudre. On ne fera croire d'ailleurs à personne de ceux qui connaissent les capacités de ceux qui ont été nommés par les ingénieurs corrompus qu'il avait à son service. Tous les membres de cette clique funeste, le ministre inclus, s'entendaient évidemment comme larrons en foire. Ils sont tous aussi coupables et aussi compromis les uns que les autres. Il n'y a que les aveuglements étranges qu'inspire l'esprit de parti qui puissent expliquer un rapport aussi éminemment injuste et anti-patriotique que celui que vont présenter à la chambre les amis du gouvernement.

San Antonio, Texas,

31 décembre 1882.

Ami Owen,

Je pense que, si vous conduisez bien votre affaire, il n'y a pas à douter que vous n'ayez le contrat du "cross-wall." A tout prix, tenez bon avec l'ami Thomas, laissez-vous guider par lui dans tout ce que vous ferez, et comme il n'y a que vous et Moore et Wright dans le Dominion qui ayez l'outillage nécessaire pour ces sortes d'ouvrages, il n'y a pas de doute que vous ne l'obteniez; car Moore et Wright ne peuvent compter l'avoir, étant à contre-pied avec la Commission. Comme vous êtes les seuls d'accord avec la Commission du hâvre, et que vous êtes outillés pour faire l'ouvrage, vous êtes sûrs de votre affaire, car l'ami Thomas

peut mener cela de bien des manières. Par exemple, il peut gagner les ingénieurs en charge à faire rapport en votre faveur, ce qui justifiera la Commission ou le ministre des Travaux publics de vous donner l'ouvrage, quand bien même vous ne seriez pas les plus bas soumissionnaires.

(Michael Connolly à Owen E. Murphy, p. 216 du compte rendu officiel.)

La situation

Contentons-nous pour aujourd'hui de noter les derniers événements.

Le malaise créé au premier abord par les appels révolutionnaires de nos adversaires disparaît rapidement. S'il y a encore de l'excitation quelque part, ce n'est plus que dans l'imagination rageuse de quelques journalistes bleus étrangers à Québec, comme on a pu le voir aux copieuses citations que nous faisons hier de leurs divagations. Le *Chronicle* a parfaitement raison de dire qu'il y a plus de tapage à Montréal et à Ottawa qu'à Québec au sujet de notre gouvernement.

La présence de l'honorable M. Mercier à son poste, son attitude ferme, en même temps que digne, ont suffi pour dissiper toute inquiétude. Ceux de nos amis qui n'avaient pas revu le premier ministre depuis son retour d'Europe, et qui avaient pu s'en laisser imposer par les infâmes pamphlets des bleus, ont été agréablement surpris de le retrouver en meilleure santé que jamais, frais et dispos, retrempe par la lutte par un repos de quelques semaines à la campagne, et surtout plus déterminé que jamais à mener le parti national à de nouveaux triomphes.

Les derniers débats du Sénat d'Ottawa laissent voir les fils de la conspiration que des mains défilées, souillées de sang, tissent, tramant maladroitement contre les droits de la seconde province du Dominion. Le plus insignifiant des sénateurs, M. Bolduc, poussé par un secret ressort, se lève pour demander des nouvelles de la prétendue crise de Québec, et la dialogue suivant, arrangé à l'avance, s'engage entre lui et le premier ministre:

L'honorable M. Bolduc.—Avant que les ordres du jour soient appelés, je désire appeler l'attention du gouvernement sur certaines rumeurs qui circulent à Québec à propos d'une crise que l'on dit exister au sujet du gouvernement provincial. Le fait est que le premier ministre n'aurait aucune objection à nous dire si quelque correspondance a été échangée entre le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral, ou entre le lieutenant-gouverneur de Québec et le gouvernement fédéral sur ce sujet.

L'honorable M. Abbott.—Il n'y a pas eu de correspondance échangée entre le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral à ce sujet directement ou indirectement, mais le lieutenant-gouverneur a transmis à Son Excellence une copie de la lettre qu'il a adressée à M. Mercier, le premier ministre de Québec, et Son Excellence en a transmis une copie ici.

Voit-on la perfidie? "Son Excellence en a transmis une copie ici." C'était une invite à une demande de production. Sur l'heure, le sénateur Miller donne avis de motion en conséquence.

La comédie s'est continuée lundi:

L'honorable M. Miller.—La nouvelle correspondance avait eu lieu entre le gouverneur général et le lieutenant-gouverneur de Québec au sujet du chemin de la Baie des Chaleurs, j'ai déposé cet avis de motion. Je crois qu'il est désirable, si telle correspondance existe, que nous l'ayons le plus tôt possible, en vue de la discussion qui aura probablement lieu sur le rapport du comité des chemins de fer. Je considère comme convenu que le chef du gouvernement sera prêt à répondre immédiatement et à répondre de l'affirmative que la correspondance n'a pas eu lieu. Je comprends qu'il n'y a pas d'autre correspondance que les lettres entre le gouverneur général et le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, conformément à la dernière partie de mon avis de motion est inutile.

M. Abbott.—Je désire simplement déclarer que je ne m'oppose pas à la motion de mon honorable ami, mais la question de savoir s'il serait à propos de produire maintenant cette lettre n'a pas encore été décidée par le gouvernement. Il n'y a qu'une lettre, comme je l'ai dit vendredi, copie d'une lettre que Son Honneur le lieutenant-gouverneur a transmise à Son Excellence le gouverneur général. Il n'y a que ce document, et la question de savoir s'il serait à propos de le rendre public maintenant, est la question de la production du gouvernement.

Il nous a paru au premier abord que la production de ce document n'aurait pas été faite, mais nous ne sommes pas à propos de produire ce document maintenant. Quel qu'il en soit, d'ici à un jour ou deux nous déciderons cette question, et si le gouvernement croit qu'il est à propos de produire le document, nous le déposerons sur le bureau de la chambre, et ainsi la motion peut être adoptée.

Il était convenu que la correspondance serait rendue publique. Cependant, au

moment de s'exécuter, le premier ministre se retire, comme le reptile qui fait après avoir jeté son venin. Cette lâche perfidie est percée à jour. Ce que voulait le gouvernement fédéral, c'était de divulguer l'existence, mais non la teneur, de certain document, simplement pour alimenter l'inquiétude publique, perpétuer le trouble dans les esprits. Mais dès qu'on veut savoir la nature de cette correspondance, le secret d'Etat reprend ses droits.

Pourquoi ce jeu de cache-cache? Serait-il vrai, comme le dit la rumeur, que le gouverneur général aurait interviewé pour empêcher cette divulgation? Mais alors, le premier ministre aurait menti en disant que Son Excellence avait transmis copie des papiers "ici," c'est-à-dire au Sénat.

Ne serait-ce pas plutôt pour voiler un autre mensonge officiel? Il ne manque pas de gens qui pensent que Son Honneur le lieutenant-gouverneur Angers n'a pas pris l'initiative en cette circonstance, mais qu'il avait dû précédemment recevoir d'Ottawa copie de l'enquête du Sénat avec instruction de demander des explications à ses ministres. S'il en est ainsi, M. Abbott commet un acte honteux en faisant au lieutenant-gouverneur une position fautive devant le public.

Le plus clair de tout cela, c'est que le gouvernement Abbott a peur de son ombre; il recule devant son propre acte, il en redoute les conséquences. Sa déclaration de lundi est une nouvelle reculade aux yeux du public.

Il faut dire aussi qu'il n'est guère dans une position à jouer au *Colonial Office* par le temps qui court, avec un déficit en perspective sur la question Langvin, avec une enquête qui menace d'emporter Chapeau, comme il est facile de le voir au compte-rendu d'hier.

Qui sait si, dans une semaine, la crise ne sera pas à Ottawa?

"M. Tarte.—Avez-vous quelque souvenir d'avoir fourni des garanties additionnelles, et que les mêmes garanties additionnelles aient été demandées des autres soumissionnaires?"

R.—Je crois que nous avons été requis de fournir à vingt-quatre heures d'avance une garantie additionnelle de \$10,000 par chèque certifié, et nous l'avons fournie.

Q.—Vous avez donné à entendre que vous aviez été informés que les autres soumissionnaires ne seraient pas capables de fournir les garanties requises. Comme question de fait, savez-vous qu'ils ne les avaient pas fournies?

R.—J'en étais informé.

M. Lister.—Par qui?

R.—Par plusieurs personnes.

Q.—Par quelque officiel?

Le président.—Vous devez répondre à la question.

Le témoin.—Je crois que c'était M. McGreedy lui-même.

(Déposition de O. E. Murphy, au sujet du contrat du dragage de 1882, p. 36 du Rapport officiel.)

CETTE FAMEUSE ENQUETE

Nous avons donné hier le texte des remarques dont l'honorable M. Vidal a accompagné la présentation du rapport du comité des chemins de fer du Sénat, dont il est le président.

Nos lecteurs nous tiendront compte, nous en sommes sûrs, de la loyale franchise avec laquelle nous mettons sous leurs yeux les vues de nos adversaires, afin de les renseigner aussi exactement que possible sur ce qui se passe.

Il y a, dans le discours du sénateur Vidal, un passage qui a dû frapper plus vivement que tout le reste l'attention du public: c'est celui où il reconnaît l'irrégularité des procédures du comité dès le début. C'est la confirmation de tout ce que nous avons écrit au sujet de cette enquête. Sans doute, M. Vidal prétend qu'après ces premières irrégularités, toute la procédure qui a suivi a été correcte. Cela n'enlève rien à la force de son aveu.

Il est d'avis que le comité n'aurait pas dû de passer outre, après que les pro-

cessés du bal avaient exprimé le désir de le retirer. Cela suffit pour constituer le public dans l'opinion qu'une enquête devant le point de départ est une illégalité, ne vaut rien.

Au reste, nous n'avons pas de peine à prouver que l'enquête a été illégale du commencement à la fin. Le seul fait de vouloir faire, au Sénat, le procès d'un gouvernement indépendant, c'est une autre illégalité. Les accusés ont en vain résisté le tribunal, on n'a pas même tenu compte de leur exception, on n'a pas même permis de discuter ce point de droit constitutionnel.

On a brutalement procédé sans eux, malgré eux. La preuve a été conduite au caprice de l'accusateur, qui a à son bon plaisir trié les témoins, éliminé certains éléments de preuve qui auraient tourné contre lui.

Il suffit de rappeler les perquisitions arbitraires faites aux banques *ex parte* par les intéressés eux-mêmes pour faire ressortir tout l'odieux de cette prétendue enquête. Partout ailleurs, cette procédure eût été repoussée comme un outrage.

Malgré cela, la preuve tortueuse qui en est sortie se résume à peu de chose. Rien contre le gouvernement Mercier. Le témoignage de MM. Thom et Cooper, les principaux intéressés, l'exonère absolument.

Quant à M. Pacaud, pour l'atteindre, on est obligé de passer sur le corps des MM. Robitaille et Riopel, qui ont approuvé la réclamation de M. Armstrong pour un montant de \$123,000 de plus qu'il n'a reçu. Si les \$100,000 n'étaient pas dûes, les \$73,000 ne l'étaient pas davantage. S'il y a des voleurs dans cette affaire, les Robitaille et Riopel le sont autant que M. Pacaud.

C'est ce qu'on dit tous les jours les journaux bleus. Ouvrons au hasard le *Canard Enchaîné* d'hier:

"Les deux lettres de crédit de \$100,000 et de \$75,000 furent signées, dit-il, et le subit s'est trouvé payé à des gens qui n'avaient pas droit aux ces personnes n'ont pu contrôler la paiement."

MM. Armstrong, Robitaille, Riopel sont dans le même pétril que M. Pacaud. Cependant, on abat eux-là, et l'on condamne celui-ci!

Voilà toute cette fameuse enquête: commencée dans l'illégalité, elle se termine par l'injustice.

"M. Amyot.—Vous avez dit

que vous vouliez vous assurer l'influence de M. McGreedy, je vous demande auprès de qui?"

R.—Après du ministre des Travaux publics.

(O. E. Murphy, p. 37 du compte-rendu officiel du comité Langvin-McGreedy.)

RETRAITE DE L'HONORABLE JUGE TESSIER

Il était connu dans le public depuis plusieurs jours déjà que l'honorable juge Tessier avait demandé sa retraite, mais avant de faire part de cette nouvelle à nos lecteurs, nous avons préféré attendre qu'elle fut officiellement acceptée par le ministre de la Justice.

Le public de cette province et en particulier les citoyens de Québec, tout en reconnaissant que le juge Tessier a noblement gagné le repos qu'il obtient aujourd'hui, ne le verront pas descendre du banc judiciaire sans beaucoup de regret. Nous ne connaissons personne dans notre province qui jouisse à un plus haut degré de l'estime et de la confiance générale, ni qui les mérite mieux. Il est un des jurisconsultes qui sont autorisés dans notre pays; lorsqu'il pratique au barreau, les institutions commerciales et financières les plus considérables lui confient leurs intérêts; depuis sa nomination à la magistrature en 1873, cette réputation n'a fait qu'augmenter; aussi partage-t-il avec le regretté sir Antoine A. Dorion l'honneur d'avoir conservé à la Cour du Banc de la Reine sa réputation de tribunal le plus éclairé du pays. L'université Laval lui a confié un des premiers titres de docteur en droit et a tenu à assurer ses services comme professeur. Le juge Tessier est aujourd'hui le doyen de la faculté de droit et jusqu'à ces dernières années donnait des cours très suivis de procédure civile.

Comme homme politique, il a joué un rôle considérable et s'est toujours distingué par sa droiture, son intégrité et sa modération. On le considérait franc et loyal à l'extrême.

La ville de Québec lui doit une reconnaissance spéciale. Il est un des principaux fondateurs et le premier président de la Banque canadienne. C'est de l'établissement de cette institution, la première banque franco-canadienne fondée dans la province, que date la prospérité commerciale du faubourg Saint-Roch.

Le nom de l'honorable Ulric Tessier est resté à presque tous les événements importants de notre histoire depuis 1815. Il débuta dans la vie publique comme échevin de la ville de Québec, qui, en 1851, l'élu son premier magistrat. En 1850, il fut élu député du comté de Portneuf qu'il représenta à la Législature jusqu'à la dissolution en 1853. M. Tessier ne posa pas de nouveau sa candidature à Portneuf, ni même à Mégantic, malgré qu'une délégation de ce dernier comté se fut rendue auprès de lui pour lui offrir le siège (1857). Il crut cependant ne pouvoir refuser la mission que lui confiait la ville de Québec d'accompagner en Europe le Dr Morrin, qui occupait alors la charge de maire, pour revendiquer les droits de la plus ancienne ville du Canada au titre de capitale de la confédération canadienne. On sait que c'est la Reine elle-même qui régla la question en mettant de côté toutes les grandes villes et en choisissant pour capitale le petit village de Bytown, aujourd'hui Ottawa.

En 1859 M. Tessier entra de nouveau dans la vie publique et posa sa candidature dans la division du Golfe au Conseil législatif. Cette division, la plus grande maintenant de la province, comprenait alors le comté de Rimouski, où l'honorable juge Tessier possédait des propriétés considérables. L'on aura quelque idée de sa popularité dans cette division en apprenant qu'il fut élu une première fois par une majorité de trois mille huit cent trente voix et la seconde fois par acclamation.

Au Conseil législatif, il joua un rôle important. En 1862 il devint commissaire des Travaux publics dans le gouvernement Sanfield-Macdonald-Siotté, et par suite de la maladie de l'honorable James Morris, fut leader de la Chambre haute pendant la durée de cette administration.

Son tact et sa courtoisie lui valurent lors de sa nomination au ministère en 1863 l'élection à la présidence du Conseil législatif. Ses collègues, désirant lui donner une marque spéciale de leur estime, organisèrent en son honneur un banquet où les deux partis se réunirent pour rendre hommage aux hautes qualités de leur président.

L'honorable M. Tessier étant président du Conseil législatif lors des débats sur la confédération, ne put par conséquent y prendre une part active. Il est connu cependant qu'il favorisa le projet en principe tout en faisant certaines restrictions sur les points précisément qui donnaient lieu à tant de difficultés aujourd'hui.

En 1867, il fut nommé sénateur. En 1873, il devint juge de la Cour Supérieure. Pendant les deux ans qu'il présida ce tribunal, pas une seule de ses décisions ne fut renversée en appel. Enfin, en 1875, il remplaça le juge Taschereau à la cour du Banc de la Reine et y a siégé jusqu'à ce jour.

L'honorable juge Tessier est le type du vieux gentilhomme français. On ne supposerait jamais à le voir que son quatrième lustre est déjà à demi entamé. Nous espérons qu'il jouira pendant de longues années encore du repos si noblement gagné, entouré de l'estime et de la considération de ses concitoyens.

sa modération. On le considérait franc et loyal à l'extrême.

La ville de Québec lui doit une reconnaissance spéciale. Il est un des principaux fondateurs et le premier président de la Banque canadienne. C'est de l'établissement de cette institution, la première banque franco-canadienne fondée dans la province, que date la prospérité commerciale du faubourg Saint-Roch.

Le nom de l'honorable Ulric Tessier est resté à presque tous les événements importants de notre histoire depuis 1815. Il débuta dans la vie publique comme échevin de la ville de Québec, qui, en 1851, l'élu son premier magistrat. En 1850, il fut élu député du comté de Portneuf qu'il représenta à la Législature jusqu'à la dissolution en 1853. M. Tessier ne posa pas de nouveau sa candidature à Portneuf, ni même à Mégantic, malgré qu'une délégation de ce dernier comté se fut rendue auprès de lui pour lui offrir le siège (1857). Il crut cependant ne pouvoir refuser la mission que lui confiait la ville de Québec d'accompagner en Europe le Dr Morrin, qui occupait alors la charge de maire, pour revendiquer les droits de la plus ancienne ville du Canada au titre de capitale de la confédération canadienne. On sait que c'est la Reine elle-même qui régla la question en mettant de côté toutes les grandes villes et en choisissant pour capitale le petit village de Bytown, aujourd'hui Ottawa.

En 1859 M. Tessier entra de nouveau dans la vie publique et posa sa candidature dans la division du Golfe au Conseil législatif. Cette division, la plus grande maintenant de la province, comprenait alors le comté de Rimouski, où l'honorable juge Tessier possédait des propriétés considérables. L'on aura quelque idée de sa popularité dans cette division en apprenant qu'il fut élu une première fois par une majorité de trois mille huit cent trente voix et la seconde fois par acclamation.

Au Conseil législatif, il joua un rôle important. En 1862 il devint commissaire des Travaux publics dans le gouvernement Sanfield-Macdonald-Siotté, et par suite de la maladie de l'honorable James Morris, fut leader de la Chambre haute pendant la durée de cette administration.

Son tact et sa courtoisie lui valurent lors de sa nomination au ministère en 1863 l'élection à la présidence du Conseil législatif. Ses collègues, désirant lui donner une marque spéciale de leur estime, organisèrent en son honneur un banquet où les deux partis se réunirent pour rendre hommage aux hautes qualités de leur président.

L'honorable M. Tessier étant président du Conseil législatif lors des débats sur la confédération, ne put par conséquent y prendre une part active. Il est connu cependant qu'il favorisa le projet en principe tout en faisant certaines restrictions sur les points précisément qui donna

LES EXPOSITIONS AGRICOLES

Septembre est le mois des expositions. Cette année, les expositions régionales d'agriculture sont exceptionnellement remarquables. La beauté de la saison, l'abondance et la qualité supérieure des produits, tout semble se donner la main pour exciter l'émulation.

La semaine dernière a vu quatre de ces brillants concours : à Richmond, à St-Jean, à Bromfield, à Joliette. L'exposition de St-Jean a été ouverte par l'honorable M. Marchand.

A Bromfield et à Joliette, c'est l'honorable H. G. Joly de Lotbinière qui est allé présider, au nom du gouvernement provincial. Nous ne saurions trop louer le président du conseil d'Agriculture du bon vouloir avec lequel il se met à la disposition du gouvernement dans cette circonstance. Dans un moment où le ministre de l'Agriculture est lui-même retenu à la capitale, ainsi que ses collègues, l'honorable M. Joly de Lotbinière accepte volontiers de les représenter ; il se multiplie d'une exposition à l'autre. On reconnaît bien là le vif intérêt qu'il porte à la cause agricole.

État signé de la main du tenneur de livres de Larkin Connolly & Co :

"Bassin de radoub

"Billets-Avril 1885...\$22,000.00

Nov. 1887... 10,000.00

Fév. 29, 1888, 1,588.93

(billets de Forsyth)

Copie conforme des livres

Août, 25 1889

M. P. CONNOLLY."

(P. 116 du compte-rendu officiel du comité Langevin-McGregory.)

ACTUALITES

Pronostic météorologique pour les prochains jours : quatre heures.

Observatoire de Toronto,

15 septembre, 11 h. 30 p. m.

Bas Saint-Laurent.—Vents légers ou modérés ; temps assez beau ; température légèrement en hausse.

Golfes.—Vents modérés ; beau temps ; peu de changement dans la température.

Temps beau et frais hier.

As-tu vu la crise..... de

nerfs des bleus ?

On remarque que nos confrères bleus boudent sensiblement le caquet depuis hier.

Est-ce que la machine qui devait démolir le gouvernement Mercier a quelque ressort de cassé ?

Parmi les opinions de journaux sur la situation citée dans notre dépêche de Montréal d'hier, il s'est glissé une erreur.

Il était dit que la *Minerve* avait publié une lettre de M. Tassé à l'adresse du lieutenant-gouverneur Angers.

C'est "à l'adresse du lieutenant-colonel Amyot," qu'avait écrit notre correspondant.

Le Crédit Foncier français a pris l'engagement de venir dans les circonstances d'une importante signification politique.

Un émoi indescriptible a été causé par toute l'Europe hier par la nouvelle que l'Angleterre avait occupé militairement l'île de Mitylene, qui commande l'entrée des Dardanelles. Cette nouvelle est contredite officiellement, mais elle n'est probablement pas entièrement fautive, car il est connu que le Sultan oserait à peine résister au désir de l'Angleterre.

Pourquoi tant se presser ? pourquoi des lettres de crédit pour régler l'affaire du chemin de fer de la Baie des Chaleurs ? disent ces bons bleus.

Réponse : ne sera pas comprise par des gens qui ont retardé de vingt-cinq ans le progrès du pays. C'est : time is money. C'est pendant la belle saison, et non en hiver, que l'on construit des chemins de fer.

Allez dire au peuple de Bonaventure que l'on a mis un criminel emprisonné à leur rendre justice et à les débarrasser de ceux qui les exploitent depuis tant d'années ?

Confondus par notre explication franche et catégorique de la fameuse lettre de change, les écrivains du *Courrier du Canada* ont entrepris de démontrer que M. Mercier n'est pas le moyennement \$5,000 dans une application, fût-elle la plus payante et la plus légitime du monde.

Le *Courrier* aime mieux sans doute les spéculations de sir Hector sur les contrats publics.

Le *Courrier du Canada* ne voit touchés les \$3000 qui lui étaient destinés et qui sont portés au compte de "donations" des entrepreneurs du bûcher.

C'est singulier ; mais le *Monde* ne nie pas avoir reçu \$35,000, lui ! Si sir Hector a obtenu \$35,000 pour son organe de Montréal, qu'y aurait-il de si étonnant aux \$5,000 du *Courrier* ?

Il est maintenant certain que plus de 23,000,000 minutes de blé seront exportés cette année du Manitoba et du Nord-Ouest.

M. Ernest Dionne n'a pas été destitué de ses fonctions ni même suspendu, malgré qu'il soit prouvé qu'il faisait payer ses comptes personnels par ses fournisseurs.

On vient de découvrir au Labrador un endroit où un fleuve d'un volume considérable se précipite d'une hauteur de 500 pieds. L'écluse de cette chute d'eau est visible à vingt milles de la distance.

Une dépêche de Londres au *Star* de Montréal dit que sir Charles Tupper contredit la rumeur qu'il ait l'intention de se rendre sur le champ au Canada. Il n'a reçu aucune nouvelle d'Ottawa à ce sujet. Naturellement le gouvernement est dans l'obligation de renouer les négociations à Washington le 12 octobre. Il est possible qu'on lui demande d'y prendre part, mais il n'a reçu aucun avis en ce sens.

LES INONDATIONS EN ESPAGNE

Des inondations terribles dévastent l'Espagne. Plusieurs milliers de personnes ont perdu la vie.

Que va dire le *Courrier du Canada*, qui défendait en nous injurant l'honneur immaculé de l'ami de sir Hector, M. Thomas McGreevy, quand il va lire le rapport du sous-comité des privilèges et élections ?

La planète Jupiter brille actuellement d'un éclat incomparable au ciel ; elle se trouve actuellement à sa distance minimum de la terre, ce qui constitue encore un nombre respectable de millions de lieues. Jupiter sera visible avec la même intensité, pendant tout le mois de septembre.

Il est maintenant à peu près certain que le gouvernement fédéral n'augmentera pas le salaire des juges pendant la présente session.

La *Gazette* de Montréal dit qu'il n'y a pas de crise à Québec.

Le correspondant québécois de la *Gazette* de Montréal télégraphiait hier (mardi) à son journal :

"Fait digne de remarque, l'*Electeur*, l'organe officiel du gouvernement Mercier, n'a jamais ni formellement la démission de l'honorable M. Boyer."

Or voici que l'*Electeur* disait lundi : "La vérité, c'est qu'il n'a jamais été question de la démission de l'honorable M. Boyer."

C'est avec de pareils mensonges qu'on tente de tromper l'opinion publique et de faire naître des inquiétudes.

La grande exposition qui s'ouvrira demain à Montréal sera présidée par l'honorable M. Mercier.

M. Morin, M. P. P., député de Charlevoix, est en cette ville pour affaires de son comté.

Le comité chargé de prélever des souscriptions pour élever un monument à Champlain ne reste pas inactif, et l'on aurait tort de lui reprocher de n'avoir pas suivi la première pensée qui vient à tout le monde quand il s'agit de souscriptions : s'adresser au gouvernement.

Il a préféré commencer par s'adresser à la générosité des citoyens individuellement, avec la magnificence succès qu'on sait. Comme son œuvre est de celles qui ne souffrent point de retard, il sera toujours temps de solliciter l'assistance officielle pour assurer le succès.

Une dépêche de Winnipeg, reçue samedi, annonce que tout le grain, moins 10 pour cent, était récolté dans la Manitoba.

La production de Lohengrin, à Paris, a dû être reniée à cause de la vive opposition manifestée par la population à l'égard du nom seul de Wagner.

Les dernières dépêches de Venise disent que l'état de la reine de Roumanie est désespéré. On attend, d'un moment à l'autre, d'un dénouement fatal.

Le gouvernement a choisi un enfant de cinq ans, parent de l'empereur, comme le nouveau rajah de Manipour.

Un officier anglais administrera les affaires durant sa minorité.

Le roi Humbert a signé un décret accordant amnistie à tous les hommes, des classes 1848 à 1872, qui n'ont pas rempli leur service militaire. Ces hommes pourront rentrer en Italie sans être inquiétés.

Au nombre des juifs russes arrivés dernièrement à New-York et qui ont la permission de se faire secourir par les sociétés de charité en leur qualité d'exilés indigents, on en a découvert un qui avait caché dans un sac une somme de \$10,000 en pièces d'or des Etats-Unis.

Depuis que le Brésilien en république, l'émigration allemande y a beaucoup augmenté ; 7,927 y sont arrivés pendant les premiers dix mois de cette année contre 2,192 durant toute l'année dernière. En 1890, il n'y eut que 228 immigrants.

M. Lawrence Stafford, agent d'immigration en cette ville pour le gouvernement fédéral, est sérieusement malade.

Son Excellence le gouverneur-général est parti hier pour Ottawa.

M. C. A. Chenevert, M. P. P., est de retour d'Europe.

Les RR. PP. Mothion, qui doit être nommé curé à Lewiston, Collin, qui se retirera tout probablement à St-Yacinthe, et Soma, né de parents autrichiens, à Snyre, arrivés d'Europe par un steamer, étaient au collège de Lévis, hier.

M. Bernatchez, M. P. P., est en cette ville depuis lundi.

TERRIBLES INONDATIONS EN ESPAGNE

DES VILLES ET DES VILLAGES ENLOUTIS

Plus de 1,500 pertes de vies

Madrid, 15 septembre.—Des orages d'une violence inouïe se sont déchaînés sur l'Espagne et une véritable déluge a inondé une étendue considérable du pays.

La province de Tolède est en grande partie inondée.

L'Anjouville est sorti de son lit et a englouti la ville de Consuegra et plusieurs villages populeux. La ville de Consuegra est en ruine.

Les communications avec la région inondée sont coupées par l'eau et il est impossible de porter secours aux survivants de cette épouvantable catastrophe.

Un rapport plus de deux mille pertes de vies.

Les dommages à la propriété sont incalculables et presque tous les bestiaux ont péri.

(Plus récent)

Madrid, 15 septembre.—D'après les rapports officiels qui viennent d'être publiés, le nombre des victimes de l'inondation à Amarguillo et Consuegra s'élève à plus de 1500.

Il y a des centaines et des centaines de blessés.

On ne connaît pas encore le chiffre exact des morts dans les autres parties de la région inondée.

M. Nantel : Pensez-vous que, si vous fondez de nouveaux journaux, dirigés

Grande réunion des chefs conservateurs, à Ste-Anne de la Pérade, chez le Dr Ross

M. Nantel DÉFINITIVEMENT CHOISI POUR CHEF DE L'OPPOSITION A QUEBEC

PLAN DE CAMPAGNE DE L'OPPOSITION

COMPOSITION DU FUTUR CABINET CONSERVATEUR

Dimanche dernier, à Ste-Anne de la Pérade, chez le Dr Ross, se tenait une assemblée des principaux hommes politiques du parti conservateur. Cette assemblée avait été convoquée par le Dr Ross lui-même, en sa qualité de Premier Ministre de la Province, à l'époque de la défaite du parti conservateur. Il avait cru que cette qualité d'ancien Premier Ministre lui imposait le devoir de réunir les épreuves de la barque, qui avait si malheureusement sombré sous sa conduite. Des deux districts de Montréal et Québec, les invités avaient répondu à l'appel du docteur, et au jour dit, l'assemblée des amis, sans être imposante, était à peu près complète.

Un procès-verbal de l'assemblée fut soigneusement dressé par un sténographe spécialement amené de Québec à Ste-Anne, avec instruction de photographier exactement la physionomie de l'assemblée, en reproduisant de cette assemblée tous les mouvements et tous les dires. Ce sténographe, désintéressé des choses de la politique, a cru pouvoir donner à un de nos reporters communication de son manuscrit, et lui a même permis d'en tirer les extraits que nous mettons aujourd'hui sous les yeux de nos lecteurs.

Ce qui va suivre est emprunté du procès-verbal de l'assemblée :

Présents :

Les honorables MM. Taillon, Blanchet, Jos. Tassé et Flynn ; M. LeBlanc, M. P. P., Nantel, M. P. P., T. C. Casgrain, ancien député du comté de Québec ; J. P. Tardivel, de la *Vérité* ; Thomas Chapais, du *Courrier du Canada* ; F. Vanasse et Lessard, du *Monde* ; Arthur Turcotte, candidat malheureux à Montmorency aux dernières élections fédérales ; J. A. Charlebois, N. P., Eugène Chénier, Th. Hamel, L. G. Desjardins, M. P., Ludger Cousineau, *contracteur fédéral* ; François Benoit, président du Club conservateur de Montréal ; l'honorable M. de La Bruère, M. Chassé, M. Beauchamp, M. P. P., et quelques autres.

Le Dr Ross fut appelé à présider l'assemblée.

Messieurs, dit le Docteur, je suggère qu'avant de nous mettre à la besogne, nous prenions quelque chose.

M. Nantel se lève comme poussé par un ressort, et se dirige vers le buffet en se frottant les mains de satisfaction. Le convive allumait son cône de démesurement grand.

M. Beauchamp : En douceur, en douceur, Nantel, tu sais que ça excite.

Théo. Hamel : Avez-vous du Boulestin, docteur ?

M. Turcotte : Du Boulestin ? Qu'est-ce que c'est que ça ?

T. C. Casgrain : C'est le fameux brandy dont Hamel a la vente à Québec.

M. Beauchamp : J'en prends ; encourageons les amis.

M. Turcotte, Docteur, si c'était un effet de votre bonté, j'en prendrais plutôt un petit verre de vin de messe ; c'est pas péché de boire cette boisson-là.

Dr Ross : Hélas ! j'en avais autrefois, mais je n'ai plus.

Après que chacun se fut servi, M. Blanchet, solennel, les invita à procéder aux affaires. M. Jos. Tassé fut appelé à expliquer le but de la réunion.

Drôle de coïncidence, et probablement par une dédicace louable, le Dr Ross avait sous la main une estrade consistant en trois valises superposées. M. Tassé grimpa dessus, le ressort sur les lèvres. Il se sentait chez lui.

Jos. Tassé : Mes amis, l'heure est solennelle !

M. Beauchamp : Quelle heure !

T. C. Casgrain : Il y a le *Standard* time.

Jos. Tassé : Si vous plaît, pas d'interjections. Oui, je le répète, et j'insiste, l'heure est solennelle. Nous sommes sur un terrain glissant.

Docteur vos valises sont-elles aussi solides que les miennes ?

Nos amis d'Ottawa, ayons-le, entre nous, ont perdu la confiance publique, les scandales défilent de toutes parts et la preuve en démontre toutes les espérances de nos adversaires. Langevin, compromis, résigne ; Chapleau est sur le point d'en faire autant ; Haggart ne vaut guère mieux ; Caron est coulé ; Foster se débat sous le coup de graves accusations, et nous avons pour chef M. Abbott, la cheville ouvrière du grand scandale de Pacific en 1873. Essayez de le défendre est inutile. Tout ce que nous pouvons faire, c'est de miner nos adversaires par la colonie et de leur démolir l'opinion publique de nos propres faits, et de faire croire au peuple qu'il ne vaudrait guère mieux que nous. Pour arriver à ce résultat, il faut que notre presse continue l'œuvre de dénigrement que j'ai commencée dans la *Minerve* ; il faut que le *Monde*, la *Presse* et le *Courrier du Canada* emboîtent le pas derrière moi.

M. Blanchet : Pardon, ne vaudrait-il pas mieux fonder de nouveaux journaux ?

La *Minerve* n'a plus d'influence depuis l'affaire de Pacific, alors qu'elle pouvait à pleines mains dans les fonds des reptiles ; le *Monde* est l'organe de sir Hector, et ce fait-là seul suffirait à le discréditer, mais il y a aussi les \$25,000 reçus des contracteurs, qui ont fait un journal dont la confiance seule est une faiblesse. La *Presse* a fait payer ses dettes au moyen des jobs du secrétaire d'Etat, et elle est la cause d'un scandale. On ne peut pas, non plus, attacher de crédit au *Courrier du Canada*, qui a reçu son petit magot de \$5,000, de la façon qu'on sait. Il nous faudrait de nouveaux organes.

M. Blanchet : Pardon, ne vaudrait-il pas mieux fonder de nouveaux journaux ?

La *Minerve* n'a plus d'influence depuis l'affaire de Pacific, alors qu'elle pouvait à pleines mains dans les fonds des reptiles ; le *Monde* est l'organe de sir Hector, et ce fait-là seul suffirait à le discréditer, mais il y a aussi les \$25,000 reçus des contracteurs, qui ont fait un journal dont la confiance seule est une faiblesse. La *Presse* a fait payer ses dettes au moyen des jobs du secrétaire d'Etat, et elle est la cause d'un scandale. On ne peut pas, non plus, attacher de crédit au *Courrier du Canada*, qui a reçu son petit magot de \$5,000, de la façon qu'on sait. Il nous faudrait de nouveaux organes.

T. C. Casgrain : Oui, oui, une nouvelle riggion.

Thomas Chapais : Tout ça, c'est bien bon à dire, mais n'oubliez pas que mon beau-père vient de perdre sa place et, si vous n'ôtez la mienne, c'est vraiment trop de sacrifices dans une même famille.

J. P. Tardivel : O Thomas ! ne murmure pas ; mets tout cela au pied de la croix.

M. Nantel : Pensez-vous que, si vous fondez de nouveaux journaux, dirigés

LE ELECTEUR

par des hommes respectables, ils consentiraient à faire la besogne que nous faisons depuis quelque temps ?

M. Joseph Lessard, du *Monde* : Pour moi, ça m'est égal, car Langevin est mort, le *Monde* est mort aussi. Vous comprenez, n'est-ce pas ?

J. P. Tardivel : Au reste, tous tant que vous êtes, vous ne prêchez pas la saine doctrine.

T. C. Casgrain : Vas-tu cacher avec ta doctrine ; en voilà du propre, espèce de régent d'évêques. Vas parler de cela à l'union de la "Naiade", et, en revenant, arrête le père Vincelette. Il a peut-être encore quelques petits gratins de fonds destinés aux bonnes œuvres.

Jos. Tassé, les bras croisés sur la poitrine, s'écrie du haut des trois valises : Sommes-nous sérieux ou ne le sommes-nous pas ?

Plusieurs voix : Nous ne le sommes pas.

Le Dr Ross : Quand Napoléon, sur l'île Ste-Hélène, après tous les décastres de la France...

Arthur Turcotte (de St-Roch) : Il y a eu un accident-là, à l'île Ste-Hélène, l'autre jour ; un nommé Despatie qui a cassé une balançoire.

M. Nantel : Docteur, savez-vous ce que disait le gouverneur de la Caroline du Nord au gouverneur de la Caroline du Sud ?

M. Beauchamp : Moi je le sais ; il disait, en anglais et en français, que ça voulait dire... ça voulait dire... on prend rien ?

Théo. Hamel : Je me sens la laette sèche.

Dr Ross : Servez-vous, Messieurs, quand il n'y en aura plus, il y en aura encore.

M. LeBlanc : C'est pas comme votre défunt gouvernement. Il y a longtemps qu'il n'y en a plus, et on ne sait pas quand il y en aura encore.

Avant que les verres ne fussent déposés, M. Tassé du haut des trois valises : "J'étais à dire : sommes-nous sérieux ou ne le sommes-nous pas ?"

M. Blanchet : Avant d'aller plus loin, décidons donc cette question-là.

M. Jos. Tassé : Nous le sommes et, si je puis m'exprimer ainsi, nous le serons.

Jos. Tassé : Le moment est arrivé de frapper un coup décisif : soyons prêts à tout faire. Abbott l'est. On dit que Mercier se sentait malade et ma brave à moi consiste à donner le coup de pied de l'âne.

Thomas Chapais : Tassez bien le pied fait à ça, comme dans la fable du lion.

Le petit Chassé : Il y a aussi les machoires d'âne qui ne vous manquent pas, mais la *Minerve* est rare.

M. Taillon : Nous avons le Dr Sanson, à St-Roch.

M. Taillon : Vous consentirez bien à être sans son, si l'on vous donnait un peu de farine ? (Et il accompagne cette remarque d'un rire sonore et prolongé.)

M. Jos. Tassé : Pour la troisième fois, je réitère la question : Sommes-nous sérieux ?

M. François Benoit : Messieurs, si vous me permettez, nous sommes sérieux ; du moins, je le suis. Je voudrais vous parler de la question qui a toujours été la plus sérieuse pour nous : la question d'argent.

Ludger Cousineau (contracteur du gouvernement fédéral) : Parlez de cela entre vous autres, moi j'ai assez d'entretenir Tassé, Caron et La Minerve. Il y a assez longtemps que je paie.

Arthur Turcotte : Caron est donc bien sûr d'entretenir, car, moussai, Dieu sait si je lui en ai donné de l'argent.

M. Beauchamp : En effet, en ma qualité d'éleveur, j'ai remarqué que ce Caron avait le flanc long.

Fr. Benoit : Revenons à la question d'argent. Parions de tarif. J'en ai un petit à vous soumettre. Vous savez que nous avons, d'ici à quelque temps, de grosses places à donner à Ottawa, et je crois qu'il serait bon de retoucher notre tarif. Jusqu'à présent nous n'avons chargé que de \$150.00 à \$500.00, suivant qu'il s'agissait de nommer un facteur ou un juge. Maintenant que le salaire des juges va être augmenté, il faut aussi élever notre tarif et leur charger, comme par le passé, une première année de salaire. Quant aux entrepreneurs, il faut leur charger au moins 20 p. c., car nos amis d'Ottawa savent comment les rembourser.

M. Blanchet : Espérez, Messieurs, que pour ce qui est des juges, votre tarif ne s'appliquera qu'à Montréal.

Fr. Benoit : Certainement. A Québec, vous vous arrangez avec Caron.

M. Nantel : Il y a de l'organisation, ça marche. Qu'est-ce que ça vous fait, vous, Blanchet, qu'on élève notre tarif ? Vous êtes notre chef.

M. Blanchet : Ça me fait... ça me fait... que voilà deux fois que je manque le coup d'arrêt. J'en ai assez d'un parti comme le nôtre, qui est pourri jusque dans la moelle. Le Dr Ross en sait quelque chose.

En attendant cette déclaration, Nantel ne se possédait plus de joie, et tombe lourdement sur les valises qui dégringolaient avec Tassé. Beauchamp se précipite et le reçoit dans ses bras.

Jos. Tassé : Messieurs, je le demande pour la quatrième fois : sommes-nous sérieux ou ne le sommes-nous pas ?

Mais le choc avait été si violent qu'à ce moment, une légère pâleur remplaça le vif incarnat aux joues de M. Tassé, qui s'effraya, comme devant le comité du Sénat.

Théo. Hamel : Vite ! vite ! au Boulestin !

M. Beauchamp l'événement avec la *Minerve*.

T. C. Casgrain : Arrêtez-donc, tu vois bien que c'est de ça qu'il est malade. Cette feuille l'empoisonne.

J. P. Tardivel : Vous n'arrêtez pas, par hasard, de l'eau des Carmes déchaussés. C'est bon pour les défaillances, j'en prends souvent moi-même.

T. C. Casgrain : Je propose qu'on se sente tous faibles, ça nous donnerait peut-être une chance de prendre un coup.

Et voilà toute l'assemblée qui flagole sur ses jambes.

M. de la Bruère : Docteur, je prendrais bien un verre de lait.

Thomas Chapais : Vous n'êtes donc pas encore servé ?

M. de la Bruère : Non, mais comme j'ai oublié mon biberon, je suis obligé de boire comme le grand monde.

Tous se précipitant au buffet et font de copieuses libations de Boulestin.

Jos. Tassé : Dis donc, Flynn, donne-moi donc un coup de main pour relever mes valises.

M. Flynn : Mes mains sont pures, comme celles de sir John.

Le petit Chassé : C'est la première fois que j'entends dire qu'un veau a des mains. Dites plutôt vos petites patouilles.

On a réussi à remettre les valises en place.

Jos. Tassé : Messieurs, l'assemblée est-elle d'opinion que nous devons nous attacher à l'arme de la colonie et faire planer sur nos adversaires tous les soupçons qui pourraient nous passer par la tête, sans leur donner le temps de se disculper ?

Tous en chœur : Il le faut bien, nous n'en avons pas d'autre.

Jos. Tassé (continuait) : Ceci règle quel doit être notre chef à Québec, car les déclarations de M. Blanchet indiquent clairement qu'il renonce au commandement.

M. Lessard (du *Monde*) : Je suis pour Taillon.

M. Taillon, d'une voix émue, chuchota : Quand je vis Madeline Pour la première fois, Elle était en mouss-lin J'étais en cord d'or.

Que les beaux jours sont courts !

Quand je vis Madeline Pour la seconde fois, Elle m'embrassait la praline Et se suçait les doigts.

Que les beaux jours sont courts !

Quand je vis Madeline Pour la troisième fois, De sa petite voix caïme, Elle dit : Reste avec moi !

Que les beaux jours sont courts !

Lâche la politique, C'est bien trop embêtant ; Faisons de la musique, Aïmons-nous tendrement.

Que les beaux jours sont courts !

Je lui fis la promesse De ne m'en mêler plus. Elle m'aima avec tendresse ; Voilà comme j'ai lui plus.

Que les beaux jours sont courts !

Si j'en m'étais encore, Ça eût été nos trépas. Je laissais briller l'aurore. Je ne m'en mêlerai pas.

Que les beaux jours sont courts !

L'assemblée, tout